

Décision DG n° 2019-326

Du 26 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « sécurité et qualité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-325 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « sécurité et qualité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité scientifique permanent « sécurité et qualité des médicaments », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Au sein de la formation restreinte qualité pharmaceutique :

Monsieur BERNADOU (Jean),
Monsieur. CACHET (Xavier),
Monsieur FESSI (Hatem),
Madame GAYOT (Anne),
Madame LAUNAY (Manon),
Madame PIERSON-CANNAKE (Marie-Michèle),
Monsieur TCHORELOFF (Pierre),

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur LEPUILLANDRE (Robert) Association France Spondyloarthrite,

Au sein de la formation restreinte sécurité non clinique :

Madame DEBRUYNE (Danièle),
Madame GATTACCECA (Florence),
Monsieur GUERBET (Michel),
Monsieur GUILLEMAIN (Joël),
Madame PETITCOLLOT (Nicole),

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur PICARD (Roger) Association Huntington France,

Au sein de la formation restreinte sécurité virale et sécurité microbiologique :

Monsieur. AUBIN (Jean-Thierry),
Monsieur BERINGUE (Vincent),
Monsieur de ROUGEMENT (Alexis),
Madame LAPERCHE-POLESEL (Syria),
Monsieur PAYAN (Christopher),

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

Madame POLLARD (Hélène) Association Sol en Si,

Article 2 : La Directrice des politiques d'autorisation et d'innovation est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 26 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général